



Région Centre

Les aides directes aux entreprises

Direction de l'Industrie, de l'innovation et des services,
Direction de l'artisanat et de l'économie solidaire du Conseil
Régional du Centre

28 juin 2013
Pépinières d'entreprises de Tours plus



Région Centre

Contexte général

- Un encadrement communautaire, des priorités et règlements régionaux
- Possibilité pour les autres collectivités d'abonder les dispositifs régionaux, possibilités de cumuls (Fonds européens, OSEO, COFACE, CIR, CARSAT,...)
- Complémentarités des dispositifs, logique de réseau (Réseau Centre innovation)



Région Centre

Objectifs régionaux

- Permettre une meilleure pertinence des aides (recherche de l'effet levier)
- **Priorité PME et TPE, activités de production et services aux entreprises** (hors organismes de formation, négoce notamment)
- Logique de projet intégrant le social, l'emploi et l'environnemental (objet de contreparties)
- Proximité : instruction des dossiers avec des chargés de mission sur chaque département (pour les directions DISDI et DAES)



Région Centre

Des prérequis et principe

- Entreprises à jour de leurs obligations fiscales et sociales
- Des aides proportionnées au montant des capitaux propres et dettes MLT
- Maintien des effectifs et de l'activité sur le territoire régional pendant 5 ans à compter du démarrage du programme
- Pas de licenciement pour motif économique dans les 12 à 24 mois précédant un programme
- **+ Des règles spécifiques à chaque dispositif**

**AUCUNE AIDE N'EST AUTOMATIQUE :
une analyse par projet est réalisé
(financière, stratégique, marché, pratiques environnementales et
sociales, retombées sur le territoire...)**



Région Centre

Une procédure commune

Dans tous les outils régionaux, on trouve:

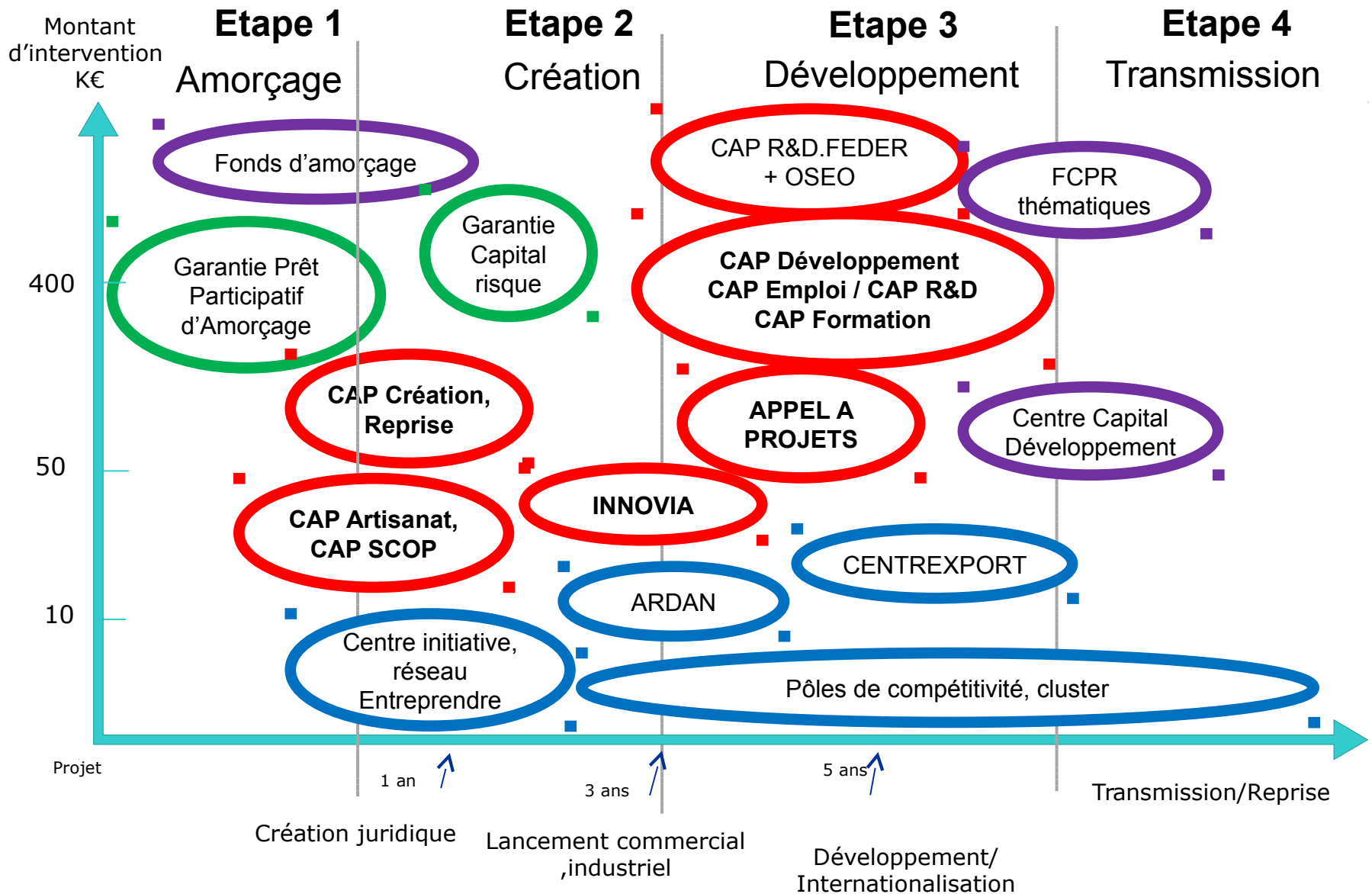
- Une saisine par courrier adressé au Président du Conseil régional du Centre, précédant la date de programme
- Une instruction conduite par la Direction en charge du développement économique, en relation directe avec l'entreprise et les partenaires concernés
- Une présentation et un avis de la CRIAE
- Une décision de la CPR
- Information des salariés via leurs représentants sur les aides accordées par la Région



Région Centre

LES AIDES REGIONALES

LES RÉPONSES SPÉCIFIQUES DE LA RÉGION CENTRE





Région Centre

CAP Création

- Création d'un premier établissement en région Centre
- Entreprises immatriculées au RCS depuis moins de 12 mois dans les secteurs: Industriels, Services à l'entreprise, Tourisme, Agro-alimentaire et de l'agro-industriel
- Aide fonction du montant des apports en numéraire capitalisés et libérés dans la limite de 60 K€ (moitié subvention / moitié prêt à 0% avec différé de 2 ans)
- Minimum de 7 500 € de capital
- Nécessité d'un programme d'investissement minimum (10 à 30 K€) et d'un prêt bancaire



CAP SCOP

- **Objectif** : développer le nombre d'entreprises coopératives, faciliter la transmission-reprise par les salariés et l'accès aux concours bancaires → pas d'exclusions liées au secteur d'activité
- Une **aide individualisée** par salarié-associé qui en fait la demande (participation minimum de 1 K€ dont apport en nature certifié)
- **Subvention**, montant :
 - *1 à 5 K€ pour les créations ou transformations d'association en SCOP (plafond 50 K€)*
 - *1 à 10 K€ pour les reprises ou les « mutations » (plafond 100 K€)*
- L'aide « reste » dans l'entreprise en cas départ du salarié associé; remboursement si l'aide n'est pas versée au capital ou transfert du siège social dans les 5 ans
- Nécessité de formaliser une demande avant le dépôt des statuts



Région Centre

ARDAN-ARDAN INNOVATON

- Mise à disposition dans l'entreprise via convention avec l'association porteuse du dispositif (ARDAN Centre) d'une personne en recherche d'emploi pour une durée de 6 à 12 mois.
- Doit correspondre **à une fonction nouvelle, avec vision à moyen/long terme**
- La personne n'est pas dans les effectifs de l'entreprise pendant la durée de la convention, et acquiert le statut de stagiaire de la formation professionnelle. Le coût supporté par l'entreprise est minoré (aides publiques au profit de l'association ARDAN répercutées sur l'entreprise)
- Informations : <http://www.arittcentre.fr/guiderh/> pages 21 + site internet dédié : <http://www.ardancentre.fr/>
- Contact : CCI Touraine



Région Centre

INNOVIA TOURAINE

- Dispositif d'accompagnement global qui permet au bénéficiaire d'accéder à un "package" de jours consultant, et de formation.
- Informations sur le dispositif : www.innovia-touraine.com/
- Au terme d'un diagnostic (gratuit), la demande est soumise par celui qui l'a réalisé à un comité technique composé de partenaires du programme (Conseil Régional, OSEO, Conseil Général, Etat, Chambres consulaires,...). En cas d'accord, 2 consultants accrédités dans le cadre du programme (possibilité d'accréditation ad'hoc) sont proposés à l'entreprise qui en choisit un, puis une convention est signée
- thèmes : innovation produit, innovation service (organisation, étude de marché, design, créativité,...)
- Le coût global consultant est pris en charge par la Région à hauteur de 70%, avec plafond de 14 000 €.
- Contact : ARITT centre, CCI Touraine

Soutien au développement international

Volet	Aide	Zones ciblées	Contact de proximité
CAP Primo-exportateurs	50% des dépenses éligibles. Subvention plafonnée à 30 K€	UE et Grand Large (hors UE)	Chargé(e) de mission de la Région Appui en amont de la CCI IC : réalisation d'un pré-diagnostic pour valider la démarche export
CAP Nouveaux Marchés à l'International	50% des dépenses éligibles. Subvention plafonnée à 30 K€	Nouvelles zones de prospection. Grand Large (hors UE)	Chargé(e) de mission de la Région basé(e) dans chaque capitale départementale
CAP Développement International	50% des dépenses éligibles. Avance remboursable (avec différé d'un an) plafonnée à 400 K€	Nouvelles zones de prospection hors UE	Chargé(e) de mission de la Région basé(e) dans chaque capitale départementale

Soutien au développement international

Focus sur Centrexport :

Mission de Centrexport (pôle export de Centréco) :
Encourager les entreprises de la région Centre à participer, en stands collectifs, à des manifestations internationales, à des missions de prospection ou des mini-expositions à l'étranger

50 manifestations par an concernant un large champ d'activité (vins, cosmétiques, IAA, sous-traitance industrielle, aéronautique, environnement, équipements hôteliers, etc.) et couvrant 15 zones géographiques différentes. 400 participations d'entreprises par an.

Ticket modérateur sur le prix du stand : salons en France jusqu'à -30% / tarif officiel, salons Export jusqu'à -50% / tarif officiel.

Aide forfaitaire de 800 à 3200 € basée sur l'activité et la zone géographique, couvrant les dépenses de déplacement, d'hébergement, de transport produits et d'interprétariat)

Soutien à la R&D et à l'innovation

- ✓ Minimum de 50 K€ de dépenses : frais internes (coûts salariaux, amortissements, frais généraux) et externes (prestataires, matériels et matériaux etc...)
- ✓ Avance remboursable limitée à 400 K€ à taux 0%, avec un différé d'un an (taux de 50%)
 - Cap développement volet innovation
- ✓ Subvention d'un montant maximum de 400 K€ (taux de 35 à 45% + bonus « partenariat »)
 - AAP PME Innovation (ouverture à toutes entreprises inscrites au RCS ou RM en région)
 - CAP R&D



Région Centre

Aide au Conseil

- Pour les entreprises de production : tous types de conseils (sauf ISO 9000) ; pour les autres secteurs éligibles : actions de conseil dont l'objet concerne une des priorités régionales sur les volets sociaux et environnementaux
- Complémentaire au dispositif INNOVIA Touraine
- Sont éligibles les PME immatriculées au RCS ou répertoire des métiers dans les secteurs : Industriels, Services à l'entreprise, Tourisme, Agro-alimentaire et de l'agro-industriel
- Maximum de 30 K€ de subvention, de 50% des coûts du conseil